

**Conseil communal du
26 novembre 2018 à 19h30
place Leblanc 13 à Comblain-au-Pont**

Ordre du jour

Séance publique

1 Cultes - Fabrique d'Eglise - Budget - Sacré-Coeur - Poulseur - 2018. Approbation de la modification budgétaire n°2 1.857.073.521.1

Budget après modification budgétaire n°2 :

Recettes : 60.925,29 €

Dépenses : 60.925,29 €

Solde : 0,00 €

Intervention communale : pas de modification

2 Adhésion à la centrale d'achats du Département des Technologies de l'information et de la Communication du SPW pour la téléphonie fixe et mobile 2.073.532.4

La centrale d'achat du Département des Technologies de l'information et de la Communication du SPW dispose notamment d'un marché pour la téléphonie fixe et mobile dont les conditions tarifaires sont largement inférieures aux contrats de téléphonie actuels.

Dans un premier temps, nous rejoindrons le marché relatif à la téléphonie mobile et fixe.
Rien ne changera dans la technologie actuelle, seuls les tarifs sont adaptés.

3 Egouts - Eaux usées - AIDE - Assemblées générales - 2018

Assemblée générale stratégique de l'A.I.D.E. le lundi 26 novembre 2018 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. 1.777.613

Convocation à l'Assemblée générale stratégique de l'A.I.D.E. qui a lieu le lundi 26 novembre 2018 à 17h30 à la Station d'épuration de Liège-Oupeye:

Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée stratégique de l'A.I.D.E. :

1. Approbation de procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2018.
2. Approbation de l'évaluation du plan stratégique 2017-2019.

4 Distribution d'eau - CILE - Assemblées générales - Convocations - Rapports - 2018

Assemblée générale statutaire de la CILE le 29 novembre 2018 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. 1.778.31

Convocation à l'Assemblée générale statutaire de la CILE qui aura lieu le jeudi 29 novembre 2018 à 17h en ses locaux,

Points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire de la CILE :

1. Plan stratégique 2017-2019 - 1ère évaluation - Approbation.
2. Ajustement budgétaire 2019 - Approbation.
3. Fixation des minima des règlements d'ordre intérieur des organes de gestion - Approbation
4. Représentants des délégations syndicales - Ratification

5. Avantages en nature des Présidents et Vice-Président, sur recommandation du Comité de Rémunération - Approbation
6. Lecture du procès-verbal - Approbation.

5 Hygiène des rues - Immondices - Intradél - PV de réunions- Assemblées générales
Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL le jeudi 29 novembre 2018 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. 1.777.614,9

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL qui a lieu le jeudi 29 novembre 2018 à 17h au siège social.

Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL :

1. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs
2. Plan stratégique 2017/2019 - Actualisation 2019
3. Nominations / démissions

6 Industries et Commerces - SPI - Assemblées générales.
Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI le vendredi 30 novembre 2018 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. 1.824

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI le vendredi 29 juin 2018 à 17 h et 17h30 à la Salle des Gardes du Palais du Gouvernement Provincial, Place Notger, 2 à 4000 Liège.

Les convocations et les ordres du jour parviendront par courrier, conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

7 Internet - Rénovation du Site Internet Communal - IMIO - Assemblées générales, rapports, etc..
Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale IMIO prévues le mercredi 28 novembre 2018 Et le vendredi 30 novembre à 18heures- Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. 2.073.533

Convocation aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale IMIO qui auront lieu le mercredi 28 novembre 2018 à 18h et 19h30 dans ses locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes,

Convocation aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale IMIO qui auront lieu le vendredi 30 novembre 2018 à 18h et 19h30 dans ses locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes,

Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'IMIO :

7. Présentation des nouveaux produits.
8. Evaluation du plan stratégique pour l'année 2018.
9. Présentation du budget 2019 et approbation de la grille tarifaire 2019.
10. Nomination d'administrateur.

Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de l'IMIO :

- Modification des statuts - mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales.

8 TECTEO - PUBLIFIN Scirl - LA SOCIETE - Assemblées 2018.
Assemblées générales extraordinaire et ordinaire de PUBIFIN SCiRL le vendredi 30 novembre 2018 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. 1.824.112

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire de PUBIFIN SCiRL le vendredi 30 novembre 2018 à 17h30 au siège social, rue Louvrex, 95 à Liège

9 Approbation des documents de marché, du montant estimé et du mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable) du marché de travaux "Bâtiments scolaires - Construction d'une nouvelle classe à l'école communale d'Oneux, Rue du Goley 2 - Programme Prioritaire de Travaux (PPT)" 1.851.162

Recommencement de la procédure faute d'offres recevables. Modification de la classe et des références exigées.

10 Motion concernant le lancement d'une procédure Renault en vue d'un licenciement collectif par la direction des Editions de «L'Avenir», propriété de Nethys 1.824.112

Motion déposée par le groupe ECOLO :

Ce 23 octobre 2018, nous apprenions le lancement d'une procédure Renault en vue d'un licenciement collectif par la direction des Editions de « L'Avenir. »

La direction a annoncé au conseil d 'entreprise sa volonté e supprimer 60 équivalents temps plein sur 250 travailleurs dont les premiers déjà.

Au même moment fut annoncé le choix du futur format du journal l'avenir et, dans la foulée, pour l'imprimerie du Groupe Rossel. Option a été prise pour un modèle plus grand, dit le berlinois, malgré avis contraire du personnel et avis contraire des lecteurs à qui il avait été demandé de s'exprimer.

Les craintes et les risques sont grands de voir le journal L'Avenir mis dans des conditions de travail incompatibles avec un contenu de qualité, et perdre ensuite son indépendance rédactionnelle au détriment de la diversité et du pluralisme de presse tellement nécessaire dans une démocratie.

C'est au nom de cette défense du pluralisme de la presse que le groupe Ecolo propose au conseil communal de se prononcer.

C'est aussi et d'abord au nom du respect des travailleurs et c'est enfin au nom du respect de notre institution communale qui est mise devant le fait accompli .

En effet,

Toutes ces décisions capitales prises par l'actionnaire de « L'Avenir », Nethys, ont été annoncées aux travailleurs ce 23 octobre, soit 2 mois avant le changement de format et d'imprimerie et 2 mois seulement avant les premiers licenciements annoncés !

C'est également ce 23 octobre que les représentants de la province et des communes, à travers les administrateurs de Publifin, ont été informés de ces décisions.

Ces décisions et cette violence ne sont pas acceptables.

Motion

A. Considérant le non-respect des travailleurs par Nethys, dans les choix posés et dans la manière dont ceux-ci ont été posés quant aux réformes annoncées relatives au journal « l'avenir » :

- procédure annoncée de licenciement collectif d'un quart du personnel,
- choix de l'imprimerie du groupe Rossel,
- choix du format berlinois pour le journal futur sans aucune concertation ;

B. Considérant cette violence qui est indigne d'une organisation à capitaux publics à 100 % ;

C. Considérant les questions restées sans réponse, à savoir :

« L'Avenir » était en bonus depuis 7 années consécutives jusqu'en 2016. Il est racheté par Nethys en 2014, il est en

mali depuis 2016 et il est présenté aujourd'hui en déficit grave :

Que s'est-il passé ?

Qu'a fait l'actionnariat ?

Comment le management de Nethys s'est-il impliqué dans la gestion du journal ?

Où en sont les investissements annoncés destinés à moderniser et digitaliser le journal ?

D. Considérant les risques importants de perte de qualité du contenu et d'indépendance du journal « L'Avenir » et les risques dès lors de perte de pluralisme de la presse en Belgique francophone ;

E. Considérant l'absence de toute discussion préalable avec les associés publics quant à ces décisions et, plus largement, quant aux réorientations stratégiques du Groupe Publifin ; ;

F. Considérant que la commune de Comblain-au-Pont est un associé de Publifin aux côtés d'autres communes et de la province de Liège;

G. Considérant que les groupes politiques PS, MR, CDH et Ecolo ont pris position au sein du Parlement de Wallonie en faveur d'une sortie des Editions de L'Avenir de Nethys et d'un portage régional afin d'ouvrir une autre perspective de développement pour le journal L'Avenir ;

H. Considérant que le Gouvernement wallon a exprimé sa disponibilité à mettre en œuvre concrètement un tel scénario ;

1.

Le conseil communal exprime son désaccord avec les décisions annoncées par le management de Nethys en date du 23 octobre 2018 relativement aux Editions de L'Avenir.

2.

Le conseil communal prend position en faveur d'une sortie des Editions de L'Avenir du Groupe Nethys et d'une reprise par un outil wallon, dans le cadre d'une opération de portage régional.

3.

En conséquence, le conseil communal demande :

1. que l'ensemble des organes habilités du Groupe Publifin – Nethys s'engagent dans un tel scénario et ouvrent une discussion avec les représentants habilités du Gouvernement wallon en vue de sortir les Editions de L'Avenir de Nethys et de mettre en œuvre un portage régional ;

2. que les administrateurs communaux et provinciaux de Publifin se mobilisent afin que les dispositions concrètes soient prises en ce sens ;

3. subsidiairement, que les administrateurs communaux et provinciaux de Publifin investiguent pour obtenir réponses aux questions aujourd'hui en suspens concernant la gestion et les choix posés ;

4. que les administrateurs communaux et provinciaux veillent en tout temps au respect des travailleurs et de leurs droits et aux perspectives de pérennité et de développement du journal L'Avenir ;

5. que le Gouvernement wallon, dans le cadre de ses compétences, mette en œuvre les étapes et décisions concrètes qui permettent de réaliser l'opération de portage régional du journal et d'ouvrir une autre perspective pour L'Avenir, qui garantisse davantage le pluralisme de la presse et le maintien de l'emploi.

4.

Le conseil communal décide de transmettre la présente motion à l'ensemble des conseillers communaux des communes de la province de Liège ainsi qu'aux membres du conseil provincial de Liège et les invite à prendre une décision analogue.

11 Conseil communal : P.V. des séances : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 octobre 2018. 2.075.1.077.7

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 octobre 2018.

12 Conseil communal : P.V. des séances : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2018. 2.075.1.077.7

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2018 par les membres du Conseil communal ayant participé au Conseil, donc avant renouvellement du conseil le 03 décembre 2018.

Huis-Clos

13 Confirmation de la désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, dans un emploi temporairement vacant, à raison de 2P/s, à partir du 01/09/2018. 1.851.11.08

14 Confirmation de la désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 24P/s, en remplacement de la titulaire placée en congé de maladie. 1.851.11.08

15 Confirmation de la désignation d'une maîtresse de psychomotricité, à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 8P/s, à partir du 22/10/2018. 1.851.11.08

16 Confirmation de la prolongation avec réduction d'attributions d'un maitre de philosophie et de citoyenneté, à titre temporaire, à raison de 11P/s, dans un emploi vacant. 1.851.11.08

17 Confirmation de la prolongation avec réduction d'attributions d'une maitresse de morale non confessionnelle, à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 3P/s. 1.851.11.08